



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE LOISIEUX
73170

Participation aux activités sportives ou culturelles des enfants de Loisieux.

La commune de Loisieux a décidé de renouveler son engagement à participer financièrement aux activités sportives ou culturelles des enfants âgés de 4 à 15 ans. L'aide, d'un montant de 20 euros par enfant, sera versée directement à l'association et devra donc être déduite par celle-ci du montant de l'inscription.

L'association devra fournir à la commune, une attestation d'inscription de l'enfant pour l'année 2022/2023 ainsi qu'un RIB au plus tard le 31 octobre 2022.

Le secrétariat de Mairie reste à disposition pour toute information complémentaire.

Le conseil municipal,